

**TRANSFERT DES
AGENTS DES
RCAD****LA CFDT DÉPOSE
UNE DCI**

Bonne nouvelle, le transfert des agents prévu au 1er Juin est reporté au 1er Septembre, pour autant, la CFDT n'a pas souhaité cette nouvelle réorganisation !

Une fois encore, ce sont les agents de la relation clients qui se trouvent fortement impactés, la direction se doit de tout mettre en œuvre pour que chaque agent soit accompagné afin de comprendre les éventuels impacts du transfert sur son organisation personnelle et/ou professionnelle qu'il s'agisse des sujets emploi, formation, parcours professionnels, déroulement de carrière, organisation du travail.

A date, si certains engagements ont été pris en matière de maintien des LPA, des régimes de travail, de télétravail, de notations, d'accompagnement via le RH910 etc ...

La CFDT estime que la Direction RCAD se doit de considérer le caractère anxiogène et d'y apporter des solutions.

En lien avec le retour des expertises déposées sur le périmètre des axes, la CFDT dépose une DCI sur les sujets suivants :

- Adéquation Charge-Ressources et recours à l'emploi non pérenne
- Plan d'action visant à supprimer les risques Psychosociaux (risques de filialisation, de fermeture de sites, projets de déménagements, déroulement de carrière et parcours professionnel, automatisation, IA, format des briefs ...)
- Accompagnement des agents poly réorganisés et/ou en situation de handicap
- Maintien de la prime « Reconnaissance Performance Collective »
- Respect des règlements liés à la continuité du service public
- Situation du site de Clermont-Ferrand

LA CFDT CHEMINOTS NE MANQUERA PAS DE VOUS TENIR INFORMÉS.

POUR TOUTE INFORMATION COMPLÉMENTAIRE, RAPPROCHEZ VOUS DE VOS REPRÉSENTANTS CFDT

